



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00709310-DE

Publié le : 02/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 27. Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

Délibération n° 2023/007093

Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	09/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise constitué à l'initiative de la préfecture du Doubs et rassemblant les principaux acteurs institutionnels intervenant dans ce quartier, dont la Ville de Besançon. Il a pour vocation de proposer des actions novatrices dans le but d'émanciper les jeunes en leur donnant la liberté de l'avenir de leur choix. Pour cela, cinq axes composeront le futur pacte : « Découverte des métiers et des entreprises », « Emploi et insertion », « Diversification culturelle », « Accès à la santé », et « Famille et parentalité ». La Ville de Besançon a été retenue pour porter et coordonner les axes « Diversification culturelle » et « Accès à la santé ». Ils s'articulent respectivement en 5 et 6 mesures déclinées en fiches action. Ces actions s'inscrivent en anticipation du futur contrat de ville et ont vocation à y être intégrées au 1^{er} janvier 2024.

I. Un pacte pour l'émancipation de la jeunesse à Planoise

Le préfet du Doubs a impulsé une réflexion partenariale autour de l'action des pouvoirs publics auprès de la jeunesse de ce quartier.

En lien avec les Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et les associations locales, l'État a souhaité identifier des actions innovantes pour favoriser l'émancipation des jeunes de Planoise de la pression de l'économie souterraine notamment pour leur donner la liberté de construire l'avenir de leur choix.

Ainsi, le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise concrétise la réponse commune des pouvoirs publics. Il s'articule en cinq axes : « Découverte des métiers et des entreprises », « Emploi et insertion », « Diversification culturelle », « Accès à la santé », et « Famille et parentalité ». C'est dans ce cadre que la Ville a été retenue pour porter et coordonner l'axe « Diversification culturelle » et l'axe « Accès à la santé » avec respectivement les élus en charge de la culture et de la santé comme pilotes. Chaque axe se décline en plusieurs mesures puis en fiches actions qui auront vocation à se déployer au cours de l'année 2023. Elles anticiperont la mise en place du futur contrat de ville qu'elles intégreront au 1^{er} janvier 2024.

L'État et les collectivités territoriales sont chargés du pilotage du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise. Pour ce faire, ils réunissent les signataires du présent pacte dans un comité de pilotage trois fois par an.

II. Volet « Diversification Culturelle » (axe 3)

Des objectifs de développement des pratiques artistiques et culturelles, de découverte de l'offre culturelle et patrimoniale locale pour les publics qui en sont plus éloignés, sont prévus dans le volet « culture » du contrat de ville. Il s'agit avec le Pacte pour l'émancipation des Jeunes de Planoise de mettre en œuvre ces objectifs par le renforcement et l'adaptation des dispositifs de droit commun.

Un plan d'action décliné en 5 fiches actions est proposé au titre de la diversification culturelle :

- Mesure 30 : Programme d'actions portées par les établissements culturels, renforcement des dispositifs de droit commun : « C'est mon patrimoine », « été culturel »,

- Mesure 31 : Médiation culturelle portée par les acteurs culturels locaux. Favoriser la découverte du patrimoine culturel local par les publics jeunes qui en sont les plus éloignés, et renforçant la sensibilisation des jeunes aux arts visuels en s'appuyant sur les collections des musées,
- Mesure 32 : A la rencontre de l'orchestre Victor Hugo,
- Mesure 33 : Médiation culturelle ; déployer au sein de l'Espace de vie sociale de l'association PARI des missions de médiation en matière d'accompagnement à l'ouverture et la découverte culturelle,
- Mesure 34 : Programmation culturelle et artistique renforcée des acteurs. Renforcement du programme d'interventions portées par les établissements et acteurs culturels sur le quartier.

(Fiches actions en annexe)

III. Volet « Accès à la santé » (axe 4)

A travers ce pacte, l'Etat et la collectivité souhaitent pouvoir rapprocher du système de santé le public jeune qui en demeure éloigné, améliorer son accès aux soins, développer la diffusion des messages de prévention au plus proche des jeunes. L'atteinte de ces objectifs se basera sur le renforcement de la coordination des dispositifs et acteurs intervenant dans les champs de la santé, notamment dans le cadre de l'Atelier santé ville, volet santé du contrat de ville.

L'Adjoint à la santé a pour cela convié les partenaires institutionnels et associatifs du monde de la santé intervenant dans le quartier lors d'une rencontre le 1^{er} décembre. Ces échanges ont permis de construire un plan d'action en six mesures :

- mesure 40 : Renforcement de la coordination de l'Atelier Santé Ville,
- mesure 41 : Développement de la communication en santé via des acteurs relais,
- mesure 42 : Financement d'une nouvelle convention adulte-relais permettant de mener des actions dans le cadre de la prévention hygiène et santé en direction des familles notamment allophones en partenariat avec l'association Miroir du Monde,
- mesure 43 : L'ARS formera des adultes-relais présents sur Planoise sur les problématiques d'addiction,
- mesure 44 : Création d'une équipe de soins primaire sur Planoise,
- mesure 45 : Apport d'une attention toute particulière au secteur de Planoise au sein du Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Besançon.

(Fiches actions en annexe).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du présent rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant aux déclinaisons du pacte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

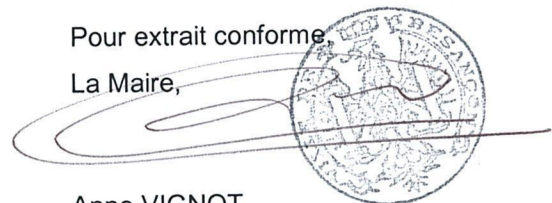
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe X : Accès à la santé

Action nom	Fédérer sur Planoise une équipe soins primaires dans la perspective de mettre en place une Maison de santé participative
Mesure 44	
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) CaPaciTÉS Besançon & Métropole
Description de l'action	<p>DIAGNOSTIC</p> <p>Il a été réalisé principalement à l'occasion de l'élaboration du Contrat local de santé (CLS). Par ailleurs, les constats du Conseil local d'appui à la santé publique (CLASP) et de l'équipe préfiguratrice de la CPTS CaPaciTÉS B&M montrent un paradoxe sur Planoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre de santé importante (professionnels de santé libéraux, clinique, SOS médecins, proximité du CHU...), - un mésusage des soins (exemple : appel à SOS médecins ou déplacement aux urgences du CHU). <p>Enfin, toutes les études concernant les publics en situation de précarité sociale montrent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces derniers ont plus rarement que d'autres un médecin traitant, - une des conséquences est la difficulté de s'inscrire dans un parcours de santé cohérent et souvent à un renoncement des soins (ou un mésusage). <p>PRECONISATIONS</p> <p>Le CLASP a préconisé (recommandation n°6) : « Adopter pour le quartier de Planoise un projet de santé spécifique avec des réponses urgentes et structurantes en matière d'offre de santé.</p> <p>(...) Seul un vrai projet de santé avec un diagnostic précis, des objectifs clairs, des actions pertinentes, un calendrier respecté et des moyens en adéquation pourra répondre durablement aux besoins constatés. Ce projet devra être partagé d'emblée entre les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et les usagers (associations...) et bénéficier d'une animation spécifique. Le quartier de Planoise fait l'objet d'une mobilisation forte de multiples acteurs dans différents domaines sociaux, éducatifs, culturels. Il en est de même pour la santé sans que lon comprenne toujours la cohérence des initiatives prises et des offres proposées. Individuellement, elles sont pertinentes, mais apparaissent trop fragmentées, pas assez partagées pour être efficaces sur la durée.</p>

	<p><i>Dans ce paysage complexe, les acteurs du soin primaire semblent actuellement peu associés ».</i></p> <p>Dans le cadre de la préparation de son projet de santé, la CPTS CaPaciTés B&M propose de mettre en place sur son territoire des équipes de soins primaires (avec la perspective d'implantation de Maisons de santé pluriprofessionnelles - MSP) dans les quartiers et bassins de proximité qui n'ont pas à l'heure actuelle ce type de structure.</p> <p>ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un 1^{er} temps le diagnostic sera affiné à l'aide de travaux quantitatifs et qualitatifs. - Une concertation se fera avec les professionnels de santé de Planoise, mais également en lien avec tous les acteurs concernés (institutionnels, associatifs, usagers...) <p>Une équipe de soins primaires sera constituée dans la perspective de la mise en place d'une maison de santé participative (<i>dispositif en cours de déploiement – Ministère de la santé et de la prévention</i>)</p>
Partenaires	<p>La CPTS pourra s'engager dans ce processus quand son projet de santé aura été adopté par l'ARS et la CPAM (date envisagée 1^{er} trimestre 2023).</p> <p>Elle le fera en lien étroit avec la Direction hygiène santé de la Ville de Besançon, la Délégation départementale du Doubs de l'ARS, la CPAM du Doubs et tous les acteurs concernés de Planoise et en tout premier lieu les professionnels de santé.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Pour sa mission de coordination, la CPTS sera financée par l'Assurance maladie dans le cadre d'un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). - D'autres financements seront à trouver notamment dans le cadre du nouveau Contrat de Ville et avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté.
Calendrier	<p>Les actions pourront débuter après la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Trois indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un diagnostic complémentaire - La restitution du travail de concertation - La mise en place d'une équipe de soins primaires <p>Un indicateur de résultat :</p> <p>L'implantation d'une maison de santé de type participative sur le quartier de Planoise.</p>
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 4 : Accès à la santé

Action nom	Médiation hygiène santé
Mesure 42	
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Espace de vie sociale Miroirs du Monde
Description de l'action	<p>Déployer des missions de médiation en matière de prise en compte des problématiques d'accès à la santé en direction du public accueilli au sein de l'espace de vie sociale, en développant une approche interculturelle avec les publics allophones visant une meilleure connaissance du système de santé français et ses acteurs. (500 bénéficiaires accueillis par an, 48 nationalités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accueillir, écouter, informer et accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès à la santé, – faciliter le dialogue entre les usagers et acteurs de santé (notamment parents et services d'accueil des enfants), <p>Les thématiques identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prévention hygiène bucco-dentaire et nutrition, – accès aux soins psychologues, parents, enfants, assistantes maternelles, – promotion d'actions de vaccination (protocole Covid notamment), – promotion de la prévention contre le tabagisme, d'activités physiques et sportives.
Partenaires	Direction Hygiène Santé – Ville de Besançon, CCAS de Besançon, Antenne Petite Enfance, représentants de la CPTS, acteurs et partenaires de la cité éducative
Plan de financement définitif	Aide au poste ASP annuelle : 21 246,52 € (base juillet 2022), appel à projet CAF du Doubs
Calendrier	er 1 janvier 2023 au 31 décembre 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes accompagnées et typologie des publics Nombre de dispositifs de santé publics promus Partenariats développés avec les partenaires
Annexes	

FICHE ACTION

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 3 : Diversification culturelle

Action nom	A la rencontre de l'Orchestre
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Maître d'ouvrage	Orchestre Victor Hugo – Collège Denis Diderot
Description de l'action	<p>Le partenariat avec l'Orchestre Victor Hugo et la Cité Éducative de Planoise s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du projet de la Cité Éducative, « <i>Ouvrir le champ des possibles</i> ».</p> <p>Développer la pratique musicale parmi les jeunes du quartier, en complément des Classes à Horaires Aménagés Musicaux (CHAM) implantées à l'école Bourgogne et au collège Diderot, réduire la fracture culturelle, mettre en œuvre des projets ouverts sur le quartier est ses habitants, et par là même permettre une diffusion de la pratique et de la culture musicale et ainsi contourner l'auto-censure sociale sont quelques uns des objectifs de ce projet.</p> <p>Cette démarche participe également à un désenclavement culturel d'un quartier fortement touché par la misère économique et sociale, dont l'image souffre d'une perception déformée par les faits divers.</p> <p>Ainsi, ce projet co-porté par une formation musicale d'excellence, devra permettre une plus large acculturation aux pratiques artistiques, à la création et à l'expression de jeunes éloignés des codes culturels. Il s'agira également, par des actions et projets concrets, de soutenir l'engagement de ces jeunes, de les impliquer dans des pratiques exigeantes, de soutenir estime et confiance en soi.</p> <p>Ce projet naissant associera dans un premier temps l'Orchestre Victor Hugo et le collège Diderot, sur des actions ponctuelles conduites en</p>

	<p>collaboration ; dans un second temps, une extension aux écoles élémentaires sera envisagée en fonction des premiers résultats.</p> <p>Les actions pourront prendre la forme de prestations musicales au collège, de sensibilisation à la pratique d'orchestre, de projets de spectacles associant la chorale du collège, actions s'inscrivant naturellement dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) du collège. Il s'agira également d'accompagner le Parcours Avenir des collégiens par une découverte des métiers du spectacle et de leur diversité.</p> <p>Le collège réfléchit, de manière complémentaire, à s'engager en 2023 dans le projet « Orchestre à l'école » qui offrirait un prolongement naturel à la coopération avec l'Orchestre Victor Hugo par la création d'un orchestre au collège.</p> <p>Pour cette année 2022-2023, la collaboration débutera par la préparation d'un événement marquant associant l'Orchestre Victor Hugo et le collège, programmé le 21 juin, jour de la Fête de la Musique (date à confirmer). Il s'agira d'une prestation de l'orchestre et d'élèves du collège, en direction de l'ensemble des élèves (630), de leurs familles, des personnels (90) et ouvertes aux habitants du quartier.</p> <p>Dans la mesure des contraintes techniques et organisationnelles, le collège sera privilégié pour accueillir cette manifestation.</p> <p>L'Orchestre Victor Hugo met en place tout au long de l'année une grande variété d'actions culturelles pour les élèves de Bourgogne Franche-Comté, de la maternelle au lycée, afin de les sensibiliser à la musique et à travers des expériences, des moments de partages et de découverte. Ce projet est l'occasion d'aller plus loin dans l'échange et de permettre une véritable rencontre entre les membres de l'Orchestre et les élèves, afin d'ouvrir une porte sur l'univers de la musique symphonique...</p> <p>D'autres acteurs socio-culturels du territoire, ou artistes intervenant déjà sur le quartier pourront être associés au projet s'ils le souhaitent.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'Orchestre Victor Hugo s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> - Rendre possible une vraie rencontre entre les membres de l'orchestre (musiciens, équipe administrative et technique) et les élèves - Monter un projet associant sur scène des musiciens de l'orchestre et des élèves du collège, avec une représentation à Planoise au mois de juin - Prévoir un planning d'intervention de musiciens au collège en amont - Ouvrir les portes de l'orchestre aux élèves (concerts de la saison, répétitions ouvertes...) • État, au travers de la politique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> - Financer le projet - Assurer un soutien logistique - Accompagner et relayer l'information et la communication sur le projet • Le collège Denis Diderot s'engage à :

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, préparer et accompagner un groupe d'élèves au travail avec l'orchestre Victor Hugo en vue de la représentation au mois de juin. - Accueillir les musiciens de l'orchestre et faciliter les temps de travail communs (aménagements d'emploi du temps, mise à disposition de locaux...) - Co-organiser la représentation au mois de juin, mettre à disposition l'établissement pour la représentation (si le choix du lieu se porte sur le collège) - Valoriser le projet via le site internet et les réseaux sociaux - Diffuser et relayer en direction des familles les informations sur la tenue de la représentation. <p>Le projet est à ce jour acquis sur le principe, mais il reste à construire pour définir le contenu et les modalités de mise en œuvre. La prochaine étape consiste à concevoir le projet artistique participatif qui réunira les musiciens de l'Orchestre et les élèves du collège.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement état – politique de la ville Budget de 45000,00€
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Un concert avant la fin de l'année scolaire (21 juin 2023?) • À partir de la rentrée de septembre 2023, mise en place de projets collaboratifs entre le collège et l'Orchestre Victor Hugo <p>Élaboration d'une convention pour déterminer les modalités de la collaboration, déterminer les rôles et attributions des partenaires.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves associés au projet • Nombre d'actions conduites, envergure et rayonnement des actions. • Nombre de personnes assistant aux représentations et temps de restitution.
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 4 : Accès à la santé

Action nom	Santé mentale
Mesure 43 Action n°2	
Statut	Validée et en projet pour une partie de l'action
Maître d'ouvrage	ARS (avec ses opérateurs)
Description de l'action	<p>Dans le cadre du parcours santé mentale, l'ARS déploie via ses opérateurs différentes actions :</p> <p>1.1 Formation PREMIERS secours en santé mentale : auprès de professionnels, ou membres du tissu associatif : formation de deux jours pour devenir secouriste en santé mentale et pouvoir apporter les premiers secours en santé mentale (correspondant à l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise). Cette formation pourra être déployée et proposée sur Planoise (et potentiellement auprès des adultes relais). Cette action s'inscrit aussi dans le CLSM (Conseil local de santé mentale).</p> <p>1.2 Permanence d'un psychologue financée par l'ARS à la mission Locale de Planoise L'ARS finance 0,65 ETP de psychologue pour la mission locale de Besançon qui effectue des permanences à Planoise et qui va perdurer sur 2023</p> <p>1.3 Un projet de GEM en gestation sur Planoise (groupement d'entraide mutuelle) : Le CLSM du Grand Besançon mène actuellement un travail de réflexion sur la pertinence de la création d'un GEM à Planoise, plusieurs réunions ont eu lieu avec les associations de quartier, les habitants mais également les acteurs sociaux de ce quartier. Le projet si la pertinence et les porteurs sont identifiés sera déposé en 2023 et un financement pourra alors être alloué par l'ARS.</p> <p>A noter aussi :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>L'ouverture de l'hôpital de jour du CH de Novillars sur le parc Lafayette</u> est prévu pour le 6 janvier 2023 - <u>Travail en cours sur la délocalisation du CMP de Planoise</u> sur un autre bâti pour permettre l'accueil de plus de professionnels ce qui permettrait d'augmenter l'offre de soins sur ce secteur.
Partenaires	CLSM, Mission locale,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Formation PSSM financée par l'ARS, permanence du psychologue de la mission locale financé par l'ARS
Calendrier	<p>Communication autour de la formation PSSM : premier trimestre 2023</p> <p>Déroulé de la formation : dates à valider avec l'organisme formateur sur 2023</p> <p>Pour le GEM : réflexion en cours possible création courant premier semestre 2023</p> <p>Permanence Mission locale : tout au long de l'année 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de participants à la formation PSSM</p> <p>Nombre de consultations psychologues à l'antenne de Planoise</p>
Annexes	Programme de formation PSSM

Annexe 1 Formation PSSM



Premiers Secours en Santé Mentale Module Standard

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à une personne en difficulté.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

ÉLÉMENTS FORTS

- Une démarche pédagogique participative pour :
- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
 - Revoir ses représentations concernant la santé mentale
 - Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale :

MODULE 1

Introduction à la santé mentale et aux Interventions

- Troubles psychiques : définition et état des lieux
- Facteurs de risque, statistiques et conséquences
- Interventions en santé mentale

Premiers Secours en Santé Mentale

- Cadre des premiers secours en santé mentale
- Le plan d'action PSSM

Dépression

- Signes et symptômes
- Interventions

MODULE 2

Le plan d'action PSSM pour la dépression et la crise suicidaire

- Premiers Secours dans le cas d'idées et de comportements suicidaires
- Premiers Secours pour la dépression (hors crise)

Troubles anxieux

- Signes et symptômes
- Interventions

MODULE 3

Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et choc posttraumatique

- Premiers Secours pour les troubles anxieux (hors crise)
- Premiers Secours dans la crise d'attaque de panique
- Premiers Secours dans la crise après un événement traumatique

Troubles psychotiques

- Signes et symptômes
- Interventions

MODULE 4

Le plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques

- Premiers Secours dans la crise psychotique sévère
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques (hors crise)

Trouble lié à l'utilisation de substances

- Signes, symptômes
- Interventions

Le plan d'action PSSM pour le trouble lié à l'utilisation de substances

- Premiers Secours pour les troubles liés à l'utilisation de substances
- Premiers Secours en cas d'intoxication à la substance
- Premiers Secours dans les conduites agressives
- Urgences médicales

Conclusion

PUBLIC

Tout public

PROFIL FORMATEUR

Formateurs accrédité PSSM France

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

DURÉE

14 heures (2 jours ou 4 demi-journées)

PACTE POUR L'EMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE



Entre l'État représenté par le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET
le Ministère de l'Éducation nationale représenté par Madame Nathalie ALBERT-MORETTI
l'ARS représentée par Agnès HOCHART,

et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté représenté par Madame Marie-Guite DUFAY,
présidente

le Conseil départemental du Doubs représenté par Madame Christine BOUQUIN, présidente
la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole représentés par Madame Anne VIGNOT,
Maire et Présidente

Pôle emploi représenté par Michel SWIETON, Directeur régional

La Caf du Doubs représentée par Lionel KOENIG

Il est convenu ce qui suit,

Préambule :

Situé à 4 km du centre historique de Besançon, le quartier de Planoise a été conçu comme une ville nouvelle, entièrement séparée de la vieille ville. Ses premiers habitants sont arrivés en 1968. Y coexistent de grandes barres de logements sociaux, des immeubles de petite taille et même des maisons individuelles où 15 000 propriétaires, copropriétaires et locataires cohabitent. L'analyse démographique montre, comme on le constate souvent dans les quartiers prioritaires, une proportion plus importante des moins de 25 ans que la moyenne (41,5%).

Le quartier est délimité par deux grands axes routiers (RN 57 et RD 673) et connecté au reste de la commune grâce au tramway inauguré en 2014. Le quartier est doté d'équipements et établissements majeurs (maison de quartier, piscine-patinoire, gymnases, écoles, collèges,

lycées, IRTS etc.) des commerces (trois centres commerciaux), des services (Pôle emploi, Maison France Services, médiathèque, CCAS, crèches, centres de loisirs, théâtre scène nationale, restaurants, commissariat de secteur, archives départementales).

De plus, son positionnement bénéficie de la proximité immédiate de la zone commerciale de Châteaufarine, du CHRU Jean Minjot et de la zone des Hauts de Chazal qui accueille notamment la Faculté de médecine de Besançon, le pôle santé et diverses activités tertiaires.

Malgré ces atouts et un fort dynamisme sur Planoise, force est de constater que les dispositifs existants ne sont pas encore en mesure de réduire inégalités sociales entre ce Quartier prioritaire de la Ville et les autres quartiers, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement les personnes les plus vulnérables, éloignées de l'emploi ou en sortie négative (parfois répétitive) de dispositifs d'insertion sont en réalité difficilement atteignables. Ensuite, les dispositifs, très nombreux, sont illisibles pour les habitants. Enfin, le cloisonnement entre les différents acteurs public aboutit à un pilotage plus difficile.

Après les événements difficiles qui ont abouti à la mort d'un jeune de 15 ans l'été dernier, nous, pouvoirs publics, nous sommes tous réinterrogés sur notre pouvoir d'action.

Un travail de réflexion, avec des discussions franches et approfondies, a été lancé avec tous ceux qui œuvrent au quotidien dans le quartier : élus, services, bailleurs sociaux, conseillers citoyens, associations autour de la question suivante:

« De quoi les jeunes de Planoise ont-ils besoin ? »

Les services de police sont mobilisés sur la recherche des délinquants et sur la sécurisation générale du quartier. Toutefois l'action des pouvoirs publics ne peut se limiter à cela. Notre volonté est aujourd'hui de proposer des actions innovantes pour émanciper les jeunes de Planoise de la pression de l'économie souterraine et de la violence pour leur donner la liberté de construire l'avenir de leur choix, en étant plus réactifs et proches des attentes des habitants. Un plan d'action, réparti sur cinq thématiques, tourné vers l'intervention humaine et sociale concrétise cet engagement. Il porte à la fois sur la découverte des métiers et des entreprises, l'insertion professionnelle, l'ouverture culturelle, l'accès à la santé et l'accompagnement à la parentalité. Nous faisons le choix volontariste de lancer un dispositif innovant, plus adapté aux besoins et aux spécificités du quartier et de ses habitants.

Notre ambition est que chacun et chacune puisse s'émanciper et vivre mieux, sans barrières .

Ce dispositif permet une réflexion de fond et une approche globale de la part de l'ensemble des acteurs publics qui affirment une volonté de travailler en transversalité pour faire aboutir ce projet majeur et fondamental. Cette transversalité est justifiée par la nécessité de mieux articuler entre eux les domaines de l'action publique, et aussi par le souci de promouvoir largement cet enjeu social en l'incorporant dans l'ensemble des domaines d'action publique.

De plus, conformément aux orientations gouvernementales, l'égalité femme homme et la prise en compte des situations particulières des publics féminins dans les quartiers prioritaires est un enjeu transversal qui irrigue l'ensemble des politiques publiques et auquel une attention toute particulière sera apportée.

Article 1. Objet :

Le présent pacte fixe les orientations stratégiques et le plan d'action du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise ainsi que le calendrier, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2. Analyse

Il y a 20 ans, la dégradation constante des indicateurs sociaux, le délitement du lien social ainsi qu'une délinquance à la fois plus forte et plus violente que sur le reste de la ville ont conduit à parler de « point de bascule » débouchant sur des mesures fortes. Désormais, l'action de l'État et de ses partenaires repose sur quatre piliers majeurs : la sécurité, le renouvellement urbain, l'éducation et l'emploi. Au coeur de cette un action réside un dialogue permanent avec les habitants et une présence renforcée et coordonnée des acteurs publics.

Tirant les leçons des évolutions récentes et s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre de la cité éducative et de la cité de l'emploi, nous voulons anticiper le futur contrat de ville en proposant un « pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise » associant tous les acteurs (État, collectivités, pôle emploi, missions locales, associations...) sur tous les axes de cette émancipation (insertion économique, découverte des métiers, diversification culturelle et accès à la santé).

L'Etat, garant de la sécurité de tous, est attentif à la situation dans l'ensemble des quartiers prioritaires du département. Concernant Planoise, nous constatons des troubles à la tranquillité publique, classiques aux grands ensembles urbains. Il s'agit de nombreux rassemblements et dégradations des parties communes d'immeubles et sur certains espaces publics, des rodéos urbains, de trafics de stupéfiants et enfin d'occupations illégales d'appartement.

L'Etat a accéléré son action pour la sécurité des habitants en désignant Planoise comme Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) et en lançant l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien (PSQ) avec la création, début 2019, du Groupe de Sécurité et de Proximité (GSP), aujourd'hui composé de 14 agents, et l'implantation d'un commissariat de secteur sur le quartier.

Depuis le printemps 2022, le partenariat avec l'ensemble des acteurs de Planoise concernés par les problématiques de sécurité s'est particulièrement renforcée. Aussi, les opérations de lutte contre les rodéos, les points de deal et anti-squat se multiplient et portent leurs fruits. Les phénomènes de violences par armes à feu, touchant un public de plus en plus jeune, appellent une réponse de l'État ferme pour sortir de cette spirale de la violence alimentée par les trafics en tous genres. Une coopération exemplaire a été mise en place avec l'autorité judiciaire.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine prévoit la transformation profonde de nombreux quartiers prioritaires sur le territoire national dont Planoise. L'objectif est d'intervenir fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans les territoires. Grâce à une enveloppe de 64 millions d'euros, nous pourrons travailler pour augmenter la diversité de l'habitat, adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées, consolider le potentiel de développement économique, renforcer la mobilité des habitants. En phase avec les enjeux actuels, nous visons ensemble l'efficacité énergétique et contribuons à la transition écologique du quartier. Des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité permettront aux habitants de se réapproprier cet ensemble urbain. Nos concitoyens de Planoise *pourront ainsi être fiers de leur quartier*. Concrètement, ce projet consiste à mener des opérations de résidentialisation, permettant de séparer clairement les domaines publics et privés, de démolitions d'immeubles et de relogement des familles, favorisant un parcours résidentiel positif.

Nous nous engageons à mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, ainsi que des moyens d'intervention spécifiques pour les habitants de Planoise.

Nous constatons un réseau scolaire est dense avec 16 écoles accueillant 2 684 élèves (le quart des effectifs de la ville) et deux collèges pour 1 022 élèves. Malgré un nombre d'infrastructures suffisant, des retards scolaires sont à signaler (19 % en 6^e et 24,3 % en 3^e). Cela correspond au double des indicateurs municipaux.

Au sein du contrat de ville, conclu entre l'État, Grand Besançon Métropole (GBM) et leurs partenaires, près de 700 000 € sont orientés vers une cinquantaine d'acteurs. Le programme de réussite éducative, mesure phare, qui bénéficie, pour 80 %, aux élèves de Planoise. Ce programme comprend notamment des actions de lutte contre le décrochage scolaire, de soutien à la fonction parentale, de prévention des conduites addictives ou d'éducation à la citoyenneté.

Le quartier a par ailleurs été retenu pour déployer une « cité éducative », financée à hauteur de 350 000 € par an par l'ANCT. Elle vise à assurer la complémentarité des dispositifs existants en faisant converger les acteurs de l'éducation, les parents et leurs enfants dans les parcours de vie autour de l'école.

Enfin, parce qu'une partie des jeunes scolarisés à Planoise grandissent dans des familles n'offrant pas un cadre sécurisant, Monsieur le Préfet souhaite que soient offertes, dès le début de l'année 2023, des places dans les internats de l'Éducation Nationale du département à ces jeunes, du CM2 à la 3^e. Il s'agira de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles pour favoriser leur réussite scolaire, de s'épanouir dans une activité sportive et/ou culturelle, de développer leur citoyenneté ou encore de bénéficier d'une alimentation saine et de qualité.

Le chômage est une difficulté structurelle pour les habitants du quartier, qui compte 2 842 demandeurs d'emploi, dont plus de 500 jeunes, et 29 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi. Pourtant, la situation du marché de l'emploi s'est considérablement améliorée dans le département. Il faut que les jeunes de Planoise tirent parti de cette conjoncture favorable.

La « cité de l'emploi », expérimentée depuis 2021 et dotée de 100 000 €/an, repose notamment sur l'Agence Pôle emploi Planoise qui a déployé 6 conseillers supplémentaires sur ce territoire. Son programme d'actions annuel vise à renforcer la dynamique engagée envers les publics dits invisibles dans une dynamique d'« aller vers » et de mieux faire connaître les secteurs d'activités ayant des besoins en main d'œuvre.

78 sociétés sont par ailleurs engagées dans le PAQTE qui priorise les habitants de Planoise sur les offres de formation et d'emploi.

Le lancement des contrats d'engagement jeune (CEJ) offre également une opportunité unique de permettre à chaque jeune d'entamer un parcours d'insertion et de formation.

Le Doubs fait partie des 45 premiers territoires choisis pour expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Depuis l'automne dernier, les acteurs de l'insertion travaillent à la co-construction d'un plan d'actions partagé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour une meilleure prise en compte du territoire et de ses spécificités, la participation des habitants à travers l'information (réunions publiques), la consultation et la concertation (conseil citoyen) est indispensable. Un dialogue permanent rapproche les élus, les professionnels et les citoyens afin de répondre aux inquiétudes relatives à la tranquillité publique ou pouvant émerger face aux opérations de transformation en profondeur du cadre de vie.

Article 3. Pilotage et gouvernance :

L'État et les collectivités territoriales sont chargés du pilotage du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise. Pour ce faire, ils réunissent les signataires du présent pacte dans un comité de pilotage trois fois par an.

Le groupe de pilotage technique est composé des représentants techniques de chaque signataire du présent pacte qui se réunira chaque mois.

Cette équipe sera chargée de répondre au besoin fort de coordination et d'animation du territoire exprimé par les partenaires. Il lui reviendra de mener des actions liées à la découverte des métiers, la diversification culturelle et l'accès à la santé de ces jeunes. Il s'agit désormais d'aller au-delà des thématiques déjà mises en œuvre et de « ferrer » les jeunes de Planoise afin de s'assurer de leur orientation professionnelle, et leur insertion durable en tant que citoyens et jeunes actifs.

Article 4. Durée du pacte

Le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera ensuite intégré au futur contrat de ville.

Article 5. Priorités du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise :

Comme nous avons pu l'observer précédemment, les parcours scolaires des jeunes des quartiers ne leur permettent pas, souvent, de se constituer les ressources nécessaires à une insertion sociale et professionnelle réussie et durable. A cela s'ajoutent les phénomènes de discrimination (ethniques, géographiques et.), d'auto-censure dont ils peuvent être victimes, ainsi qu'une certaine hésitation à sortir du quartier que ce soit dans un cadre scolaire, professionnel ou culturel. Dès lors, tout l'enjeu est de savoir comment favoriser cette insertion stable et durable pour tous. Il apparaît que l'éducation et l'expérience professionnelle constituent les éléments décisifs du capital humain, autrement dit les meilleures armes de protection de l'instabilité économique.

Dans cette perspective, nous avons établi qu'une approche globale pouvait permettre une prise de conscience, un « déclic » et susciter une volonté de s'insérer dans la société. Encore une fois, cet élément déclencheur est le fruit des possibilités qu'offrent les réseaux du jeune ou d'un accompagnement spécifique global sur les thématiques d'éducation, d'ouverture culturelle et d'hygiène et santé.

Article 6 - Découverte des métiers et des entreprises

L'accès à l'emploi serait le premier handicap à l'insertion des jeunes. Aussi, ouvrir les portes des entreprises et présenter les métiers grâce à un accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation peut leur permettre de mieux élaborer un projet d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. L'action commune et renforcée de tous les acteurs concernés a pour objectif de lutter contre l'autocensure omniprésente sur les QRR et de susciter l'ambition scolaire des élèves qui permettrait un « déclic » plus précoce qu'actuellement vers un épanouissement personnel et professionnel.

A- Contexte et enjeux :

Le **service relation école entreprise** de la DRAFPIIC accompagne les établissements scolaires dans le développement des actions école-entreprise. Depuis 2016, les **comités locaux école-entreprise (CLEE)** de l'Académie de Besançon complètent ce travail au niveau des réseaux d'éducation.

Ainsi, le CLEE des trois réseaux d'éducation de Besançon travaille avec les équipes éducatives des établissements scolaires et les entreprises afin de les aider à proposer des actions au plus près des acteurs locaux autour de différents axes tels que :

- le parcours Avenir,

- l'image des métiers et des entreprises,
- une meilleure connaissance mutuelle entre l'économie locale et le monde de l'éducation,
- les stages en entreprise inscrits dans le cursus scolaire des jeunes.

Dans chaque collège du quartier de Planoise, un **professeur est nommé référent école entreprise en collège (REEC)**. Ce professeur organise et coordonne des actions dans ce cadre.

Ainsi, chaque année, les deux collèges (Diderot et Voltaire) inscrivent leurs élèves à des actions de découverte des métiers répertoriées au catalogue des actions de relation école entreprise, disponible depuis la rentrée 2022 dans l'ENT Eclat (Environnement numérique de travail).

B - Actions en cours

Le parcours de découverte des métiers et des entreprises s'enrichit chaque année. Ainsi, en 2021-2022, les collèges du quartier de Planoise ont participé à des visites d'entreprises, ont accueilli des professionnels en classe en s'inscrivant via le catalogue à des actions de relations école entreprise.

Le CLEE est par ailleurs intervenu à la demande de professeurs pour les accompagner :

- dans la recherche de lieux d'accueil en stage de 3^e,
- l'organisation de forum des métiers,
- l'organisation d'interventions de professionnels en classe.

C - Plan d'actions:

Le service relation école entreprise et le comité local école-entreprise des réseaux d'éducation de Besançon doivent répondre à de nouveaux enjeux liés à des évolutions réglementaires, institutionnels et politiques et par conséquent, définir de nouveaux axes de travail en cohérence avec les objectifs du **pacte** envisagé dans le quartier de Planoise.

– Diversité des acteurs :

- Partenaires institutionnels et territoriaux : Conseil régional, Chambres consulaires, Conseils départemental, ...
- Partenaires internes : DRAIO, Onisep, établissements scolaires,
- Partenaires économiques : organisations professionnelles, chambres des métiers, ...

– Prise en compte de dispositifs variés :

- CLEE et REEC,
- Plateformes technologiques (PFT),
- Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) qui doivent permettre de répondre à ce défi.

Ainsi, le plan d'action relatif à la découverte des métiers et des entreprises s'articule autour de trois cibles : la communauté éducative, les élèves et les familles.

Travail avec les équipes éducatives :

Mesure 10 : Nous organiserons une rencontre inédite en présentiel dans les établissements de Planoise pour faire connaître les outils mis à la disposition des équipes éducatives par l'Education nationale et par la Région BFC. Cette démarche vise à présenter l'ensemble des actions conduites dans les réseaux d'Education de Besançon et les outils déployés par la Région (Explor'action métiers, galerie de l'orientation, casques de réalité virtuelle, guides, etc.). Cette présentation serait conduite à deux voix (DRAFPIC et DOPP).

Travail à destination des jeunes :

Mesure 11 : suite aux présentations à destination de la communauté éducative, nous mobiliserons les différents outils proposés au bénéfice des collégiens et lycéens de Planoise.

Mesure 12 : Au plus près des élèves, nous présenterons les outils d'information sur les métiers via les instances représentatives que sont les Conseils de la vie Lycéenne, et les Conseils de la vie collégienne.

Travail à destination des familles et des parents d'élèves :

Mesure 13 : Nous présenterons l'outil Eclat aux parents, ses fonctionnalités et les ressources mis à disposition. Cette action est à croiser avec les travaux conduits au sein de l'Axe 5 « Famille et parentalité », travaux dans lesquels elle pourrait être incluse.

Article 7 – Emploi et insertion

Le chômage est identifié comme une plaie structurelle pour les habitants du quartier qui compte 2842 demandeurs d'emploi, dont plus de 500 jeunes. L'enjeu majeur est de permettre aux jeunes de Planoise, sortis du système scolaire et sans solution professionnelle d'être accompagnés par le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour favoriser leur insertion. Cette mission s'organisera autour de mises en relation entre les entreprises qui cherchent à recruter et les candidats de 16 à 25 ans qui souhaitent découvrir un métier en ayant pris connaissance de l'environnement professionnel de chaque emploi.

A- Contexte et enjeux :

Début septembre 2022, 360 jeunes planoisiens âgés de 16-26 ans étaient recensés comme demandeurs d'emploi ou connus de la mission locale ou de Pôle Emploi. A cela s'ajoute, 100 à 150 jeunes sortis du système scolaire et non connus par la mission locale et Pôle emploi.

Sur le bassin d'emploi Besançon, nous comptons 535 jeunes accueillis par Pôle emploi (PE) et la Mission locale (MILO) dans le cadre du Contrat d'engagement jeunes (CEJ). 161 résident dans les QPV de Besançon, ce qui représente 30%.

L'enjeu majeur de ce plan d'action est de permettre à tous les jeunes du quartier de Planoise, sortis du système scolaire et étant sans solutions professionnelles, de se voir proposer un

accompagnement par le service public de l'insertion et de l'emploi, dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle. À cet effet, les animatrices du SPIE (agents de Pôle Emploi mis à disposition du projet SPIE) auront à assurer, dans un certain nombre de situations choisies, la coordination des différents intervenants dans le projet du jeune. L'objectif est de piloter la file active des personnes en insertion pour favoriser l'adéquation entre la demande et l'offre.

Ce plan d'action a vocation à se déployer de manière immédiate, mais également à s'inscrire dans le temps afin de mettre en place des mesures d'accompagnement durables pour les jeunes de Planoise.

B- Actions en cours

- L'appel à projet régional en cours « CEJ - jeunes en rupture » conduira à désigner un opérateur en charge de repérer et d'accompagner les jeunes en rupture.
- L'ouverture depuis la rentrée de septembre d'une École de la seconde chance (E2C) sur Planoise.
- Réunions d'informations collectives (PE + MILO) sur le CEJ en direction des jeunes des QPV de Besançon. Les deux premières réunions tenues à ce jour démontrent une nouvelle fois les difficultés à mobiliser les jeunes.

C- Plan d'actions:

Mesure 20. Nous travaillerons à repérer et accompagner les jeunes en rupture (appel à projet CEJ jeunes en rupture)

Mesure 21. Nous outillerons les structures associatives pour les aider dans la mobilisation des jeunes et identifier au sein de chaque institution des référents/ personnes ressources en capacité de répondre aux questions des associations et des jeunes.

Mesure 22. Nous lanceront le dispositif "Le quartier de Planoise, territoire du service public, de l'insertion et de l'emploi".

Mesure 23 : Nous fédérerons les énergies au travers de l'organisation d'un évènement fort sur le quartier (journée du numérique)

Mesure 24 : Nous appuyerons davantage le dispositif "SPORT – Sésame de l'emploi" pour lui donner plus visibilité auprès des jeunes.

Mesure 25 : Pour déploierons le dispositif FOQUALE – Réseau formation qualifications emploi

Mesure 26 : Nous mettrons à dispositions nos ressources pour déployer au mieux l'action et le déploiement de l'École de la 2^e Chance.

Article 8 – Diversité culturelle

Des objectifs de développement des pratiques artistiques et culturelles, de découverte de l'offre culturelle et patrimoniale locale pour les publics qui en sont plus éloignés sont prévus

dans le volet « culture » du contrat de ville dans le Doubs. Il s'agit là de mettre en œuvre ces objectifs par le renforcement et l'adaptation des dispositifs de droit commun.

A- Contexte et enjeux :

L'agence nationale de la cohésion des territoires précise pour les volets « culture » des contrats de ville des objectifs de développement des pratiques artistiques et culturelles, de découverte de l'offre culturelle et patrimoniale locale pour les publics qui en sont le plus éloignés.

La mise en œuvre de ces objectifs peut se traduire par le renforcement et l'adaptation des dispositifs de droit commun (« C'est mon patrimoine », « été culturel » par exemple), le développement de projets partenariaux impliquant lors de leur élaboration et en amont le référent contrat de ville culture de la DRAC, la direction de l'action culturelle de la collectivité, la direction du contrat de ville du Grand Besançon, le délégué du Préfet, à minima.

B- Actions en cours dans le cadre du contrat de ville :

À Planoise sont notamment déployées aujourd'hui, et pourraient être renforcées dans une démarche d'aller-vers les publics qui en sont les plus éloignés :

1- L'action de médiation culturelle (avec un adulte-relais) de l'association Juste Ici, avec une large programmation annuelle d'interventions artistiques participatives avec les partenaires et habitants du quartier. L'association a par exemple pour « quartiers d'été » réalisé 18 ateliers de pratiques avec plus de 100 participants.

2- « Idencité » du carrefour d'animation et d'expression musicale (CAEM) de Planoise, école de musique structurante, qui accueille aujourd'hui 20 jeunes de 12/18 ans par an et développe la pratique musicale pour primo-accédants. Très sollicitée par les familles malgré son coût, l'action bénéficie depuis septembre 2022 des tickets culture de la collectivité pour compléter le coût de l'inscription, bien que cela ne permette pas pleinement de répondre à la demande. Ce projet combine formation musicale sur site et ouverture sur les structures musicales locales par des stages, visites et restitutions (jeunes avec les familles, soit plus de 200 personnes du quartier).

3- Les parcours culturels élémentaires portés par la collectivité, combinant les dimensions éducatives et culturelles autour de la connaissance du domaine artistique et culturel, la pratique artistique, la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels, avec la forte implication des enseignants et un maillage territorial d'acteurs très important.. L'hypothèse d'un déploiement envisageable pour les 12-17 ans, au-delà des coûts, se confronte à la grande difficulté constatée de capter ce public.

4- « Rendez-vous conte » porté par l'Orchestre Victor Hugo, découverte de la musique symphonique, au sein de la médiathèque Mandela, par des ateliers de création pour 60 enfants de 8 à 12 inscrits aux accueils périscolaires du quartier (Francas).

5- « Une saison en partage » porté par la compagnie Airelles et le Centre Dramatique National (CDN), ouvert à l'ensemble des QPV mais fortement articulé avec les acteurs de Planoise, à destination d'une trentaine de jeunes de 17 à 25 ans par an et proposant des ateliers de découverte de l'univers professionnel culturel, une « école du spectateur » avec

accès à la programmation culturelle du CDN, des rencontres avec les artistes, des stages de théâtre.

Sans être exhaustif, et sans oublier les projets pouvant être développés par le Théâtre des 2 scènes avec les écoles du quartier, la volonté de la Rodia de développer son action dans le quartier, les projets menés par le secteur jeunesse de la maison de quartier et de la médiathèque Mandela, des pistes d'amélioration et de développement peuvent être investiguées.

C- Plan d'actions:

Mesure 30. Nous renforcerons les projets culturels existants et à venir soutenus dans le cadre du Contrat de Ville.

Mesure 31. Nous développerons un programme d'actions porté par les acteurs culturels locaux (Musées, patrimoine départemental) en s'appuyant sur les médiateurs des équipements culturels notamment.

Mesure 32. Nous renforcerons les moyens de la cité éducative grâce à une convention avec l'Orchestre Victor Hugo et le collège Diderot.

Mesure 33. Association PARI – Accompagnement scolaire. Une nouvelle convention adulte-relais pour promouvoir l'ouverture culturelle.

Mesure 34. Nous travaillerons avec des artistes pour proposer des événements culturels

Mesure 35. Nous organiserons un événement de danse en partenariat avec les associations présentes sur le quartier.

Article 9 – Accès à la santé

Malgré une offre de soins satisfaisante en termes de structure sur le secteur, les habitants du quartier de Planoise demeurent éloignés de notre système de santé. En allant-vers les usagers, en mettant en place des espaces de parole et des actions de médiation en santé, l'État et les collectivités vont renforcer leur action pour apporter un accompagnement à la fois médical, psychologique et social à chacun, en les rendant acteurs de leur santé.

A - Contexte et enjeux :

La ville de Besançon exerce une compétence facultative générale en matière de santé, notamment en matière de politique de la ville.

Le quartier prioritaire politique de la ville de Planoise n'est pas considéré comme un QPV en déficit de professionnels de santé car il comporte une très bonne densité médicale, notamment en médecins généralistes : une petite quarantaine (38 au recensement de 2020) pour 21 000 habitants si l'on considère le quartier dans son ensemble, soit une densité médicale de 18,09 pour 10 000 hbts ; 15 000 habitants si l'on se limite aux contours des QPV, soit une densité de 25,33 pour 10 000 habitants. Ce qui est très supérieur aux densités nationale (8,76) ; régionale (8,51) ; et départementale (9,89). Même en « neutralisant » SOS MEDECINS (12 médecins) – du fait que son périmètre d'intervention s'étend sur les secteur de

garde de Besançon (ville complète et quelques communes limitrophes)-, les taux ressortiraient encore respectivement à 17 et 12. A noter également la présence à proximité du CHU et de nombreux praticiens installés sur le récent quartier des Hauts du Chazal.

À noter que 3 % des crédits politique de la ville de l'État sont consacrés au volet « prévention et éducation à la santé ». Les moyens de la politique de la ville, notamment la dotation politique de la ville (DPV) n'ont pas vocation à se substituer à l'intervention de l'ARS, mais d'intervenir en **complément**.

B- Actions en cours dans le cadre du contrat de ville :

Les grands axes :

- Soins psychologiques pour toute catégorie d'âge, mais notamment 3-18 ans ;
- Traitement et prévention toxicomanie car en forte hausse ;
- Lunette, bucco-dentaire, orthophonie ;
- Périnatalité, accompagnement de la grossesse à 3 ans. 27 % de mères isolées sur Planoise.

➤ Des ateliers destinés à initier des actions éducatives et de soutien à la santé ont été créés à l'instar :

1- Atelier Santé Ville visant à promouvoir et éduquer à la santé, porté par la Direction Hygiène et Santé de la ville de Besançon.

En 2022, des financements ont été apportés à hauteur de 19 000 € par l'ARS et 21 000 € sur les crédits Politique de la Ville .

Ces actions à l'échelle des 5 QPV de la ville de Besançon d'actions concernent :

- la prévention hygiène bucco-dentaire ;
- la nutrition ;
- des ateliers associant des psychologues, parents, enfants, assistantes maternelles avec l'antenne petite enfance ;
- la promotion d'actions de vaccination et liées au protocole COVID ;
- la prise en compte de la prévention contre le tabagisme, activité physique et sportive : en cours d'étude, en lien avec le CCAS
- des partenariats avec les MJC, clubs sportifs ;

À noter que GBM souhaiterait impliquer davantage les bailleurs sociaux sur les thématiques de vieillissement de la population en QPV, la perte d'autonomie et la fracture numérique en matière de santé.

2- La cuisine éducative, « de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant » : porté par la direction Hygiène et Santé de la ville de Besançon. Promotion et éducation à l'alimentation équilibrée, courses, cuisine... financé à hauteur de 1 500€ sur les crédits Politique de la Ville et 2 160€ sur des crédits FIR ARS, en complément de crédits de la ville de Besançon.

3 – Dispositif d’accompagnement psychologique transitoire : réunions bimensuelles pour traiter de situations des locataires du parc social qui présentent des souffrances psychiques.

Ces réunions associent les services de soins psychiatriques (Novillars), les bailleurs et les travailleurs sociaux. Sur les seuls QPV de Besançon, cet accompagnement s’élève à : 8 000 € Politique de la Ville État + 7 500€ CCAS pour environ 20 situations par an.

D’autres politiques en matière de santé sont également portées dans le cadre de dispositifs dédiés comme :

➤ La prévention contre la toxicomanie et les conduites addictives :

Des actions sont financées par la collectivité, le Conseil départemental, l’ARS et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et portées par Centre de soins d’accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Elles concernent :

- Initialement , dispositif expérimental dans le Contrat de ville, et désormais intégré au droit commun, financé par des crédits médico-sociaux de l’ARS. Équipe mobile de 6 professionnels en addictologie effectuent 10h30 de maraudes par semaine, avec une présence renforcée sur Planoise (tous les lundis). Missions de prévention, de réduction des risques en lien avec les produits psychoactifs licites et illicites, les pratiques de consommation, mais aussi la distribution de matériels comme les kits de consommation à moindre risque, les préservatifs... L’équipe, pluridisciplinaire, a aussi pour spécificité d’accompagner les personnes dans un contexte périnatal. Des adolescents/jeunes adultes font partie du public-cible.
- la prévention éducative précoce ;
- le dispositif TAPAJ : contrats de travail sur une journée ;
- les actions de sensibilisation des acteurs de proximité.

➤ Cité Éducative : Plusieurs actions portées par la ville de Besançon :

- En partenariat avec les services départementaux de l’Éducation Nationale, la caisse des écoles de la ville de Besançon développe l’organisation de dépistages d’orthophonie, notamment dans QPV, à la demande des enseignants (formation en amont des enseignants).
- La ville, sur le volet dentaire, souhaite faire venir des dentistes/orthodontistes dans les permanences sur les QPV en vue de réaliser des dépistages et des interventions d’urgence.
- Dans le cadre du dispositif « Programme de Réussite éducative », mise à disposition de deux psychologues du centre hospitalier de Novillars afin de proposer des rendez-vous dans des délais contraints. Le CHS de Novillars valorise cet apport à hauteur de 80 000 € (financement ARS)

➤ Pass Santé Jeunes : site internet destiné aux jeunes de 8 à 18 ans et à leur entourage (pour ceux-ci il existe aussi un espace dédié 0-8 ans) regroupant un corpus d’informations fiables et actualisées sur 14 thématiques de santé. Ce portail s’inscrit dans le cadre d’un dispositif régional plus global visant à développer, dès l’enfance, les capacités des adolescents à agir

sur leur propre santé, à travers des plans d'actions locaux. Il s'adresse aussi aux professionnels de ce public, met à disposition des ressources documentaires, outils d'animation, modules pédagogiques. Des journées de formation/sensibilisation sont aussi réalisées régulièrement. Porté par l'IREPS, financé par l'ARS.

- Centre d'Examen en Santé de la CPAM sur le site du CCAS/Maison des services à Planoise : gratuit, destiné en priorité aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier réalisé par le médecin traitant, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple. C'est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté, en lien avec le médecin traitant, vers les structures de prises en charge, notamment éducatives. Tout professionnel en proximité de travail avec ce public peut l'orienter vers le centre. Des prises de rendez-vous se font aussi par internet.
- Un espace de paroles à la maison de quartier de Planoise, porté par le Conseil Local en Santé Mentale (CCAS) : un jeudi sur deux à partir de 10 h, un « café –salut comment vas-tu ?- » permet d'aller à la rencontre des habitants (et donc aussi des jeunes), d'aborder la question de la santé mentale et de diffuser des informations sur les ressources mobilisables.

C- Plan d'actions:

Mesure 40. Nous renforcerons la coordination de l'Atelier Santé Ville.

Mesure 41. Nous développerons la communication en santé via des acteurs relais.

Mesure 42. Nous financerons une nouvelle convention adulte-relais permettant de mener des actions dans le cadre de la prévention hygiène et santé en direction des familles notamment allophones en partenariat avec l'association Miroir du Monde.

Mesure 43. L'ARS renforcera les actions dans le champs des addictions et de la Santé Mentale.

Mesure 44. Nous créerons une équipe de soins primaires sur Planoise

Mesure 45. Nous travaillerons à apporter une attention toute particulière au secteur de Planoise au sein du Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Besançon.

Article 10 – Famille et parentalité

A – Contexte et enjeux:

Soutenir et valoriser les compétences parentales pour permettre aux familles d'assurer leurs droits et obligation est un enjeu central dans un quartier où 86% d'entre elles bénéficient de prestations de la Caf du Doubs et 20% sont monoparentales. Déployer des actions contribuant à poser un cadre d'écoute et de dialogue des parents avec les professionnels, soutenir les lieux d'accueil, d'appui et d'écoute enfants-parents, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, constituent une attente des acteurs et professionnels de terrain qui peuvent identifier une dégradation notable dans le quartier, au sortir de la crise sanitaire qui l'a durement impacté, et particulièrement pour les plus jeunes.

B – Actions en cours:

- Ateliers parentalité scolarisation 2/3 ans portés par la ville de Besançon, ouverts aux parents d'enfants scolarisés en petite et très petite section en vue du développement de la primo-scolarisation, visant le renforcement liens parents/équipes enseignantes,
- dispositif de renforcement des liens entre le centre social et les écoles primaires et les collèges dans un contexte de développement de l'accompagnement à la scolarité,
- café des parents, séminaires, réunions et temps d'accueil dédiés aux familles identifiées par les acteurs de la cité éducative de Planoise.

C- Plan d'actions:

Mesure 50. Nous renforcerons les coopérations et la coordination des démarches de proximité, appuyées sur le centre social, les espaces de vie sociale pour accompagner les habitants à **devenir acteur** :

- à l'amélioration de leur cadre de vie,
- au développement de l'éducation et de l'expression culturelle,
- au renforcement des solidarités et des relations de voisinage

Cette coopération se complètera par un renforcement des démarches d'aller-vers les habitants pour promouvoir les équipements du quartier (LAEP Ludothèque ...)

Mesure 51. Nous créerons un second LAEP (lieu d'accueil enfants parents – labellisation caf) sur le quartier de Planoise en étroite collaboration de fonctionnement de celui existant et avec un accompagnement du conseiller territorial de la CAF du Doubs

Mesure 52. Nous intégrerons une démarche visant à réduire à la fracture numérique par le développement de l'accompagnement lié à la dématérialisation, notamment en lien avec les outils de l'Éducation Nationale et les structures gestionnaires visant l'accès aux droits, en lien avec les espaces publics numériques (EPN, Maison France Service)

Mesure 53. Nous mettrons en place le dispositif « parcours d'excellence éducative »

Mesure 54. ADDSEA – création de deux nouvelles conventions adultes-relais médiateurs de rue en renfort des 2 éducateurs de l'équipe de prévention mobile de la prévention spécialisée. Une convention adultes-relais visant à accompagner les publics Mahorais en particulier.

Mesure 55. Association PARI – Accompagnement scolaire. Nous financeront deux nouvelles conventions adultes-relais visant à accompagner les publics allophones en particulier Mahorais.

Mesure 56. Nous financerons le fonctionnement d'une 3ème crèche à tarification conventionnée sur Planoise.

Mesure 57 : Nous déploierons et appuierons le dispositif « collège ouvert ».

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 4 : Accès à la santé

Action nom	Formation autour de la thématique addictions
Mesure 43 Action n° 1	
Statut	En projet pour une partie de l'action et validée pour une partie
Maître d'ouvrage	ARS (avec ses opérateurs)
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Sport et addictions à destination des salariés et bénévoles des clubs sportifs : une formation de deux jours les 10 et 13 mars 2022. Les clubs sportifs de Planoise ont été identifiés, un courrier conjoint préfecture / ARS pourrait leur être envoyé pour les convier à cette formation en leur rappelant les enjeux spécifiques du quartier. La formation des adultes-relais peut également être proposée dans ce cadre ; l'effectif du nombre de personnes à former reste à préciser (il doit être compatible avec la capacité de formation des opérateurs financés par l'ARS). 2. Projet de Déploiement du programme probant SFP 12-16 ans (inscrite au CLS) : une approche communautaire qui permet de travailler les conduites addictives avec les familles et leurs jeunes en difficulté avec les consommations => Voir pour cibler spécifiquement Planoise en 2023. Cf programme en annexe
Partenaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. IREPS et Addictions France <p>L'IREPS organise, fait l'ingénierie pédagogique et communique sur la formation, co-anime la formation</p> <p>Addictions France co-anime la formation</p> <p>Un courrier co-signé ARS / préfecture pourra être adressé aux clubs de Planoise pour les inciter à inscrire leurs éducateurs sportifs à cette formation.</p> <p>La communication est à diffuser début d'année 2023 auprès de tous les potentiels participants</p> <p>Un partenariat est également prévu avec l'Education Nationale à l'occasion de la prochaine soirée thématique avec les présidents d'associations sportives, au cours de laquelle l'offre de formation pourra être présentée.</p>

	2. Les opérateurs du Programme SFP (AAF, ADDSEA..)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement ARS de la formation Sport et addictions dans le cadre du CPOM IREPS Programme probant SFP pourrait être financé par l'ARS dans le CPOM du CSAPA Soléa
Calendrier	Communication formation sport addictions : avant le 15 janvier 2023 Déroulé de la formation sport addictions : 10 et 13 mars 2023 Programme probant SFP : calendrier à définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants Fonction des participants
Annexes	Programme de formation

ANNEXE

A

Annexe 1 Formation Prévenir les conduites addictives dans le milieu sportif

Le sport est reconnu pour son caractère protecteur et ses bienfaits aussi bien sur l'état physique (renforcement musculaire, souplesse, endurance) que mental (joie, bonne humeur, estime de soi, etc.). Il permet au travers des séances d'entraînement et des compétitions de créer des liens sociaux, de favoriser les échanges et la convivialité. Toutefois, les objectifs à atteindre (individuels et/ou collectifs), les enjeux d'une saison sportive, les contextes de convivialité dans certaines disciplines sportives, ... sont autant de situations potentiellement propices aux conduites à risque (tabac, alcool, cannabis, produits dopants, protoxyde d'azote, jeux, paris sportifs, réseaux sociaux, ...) chez certains jeunes licenciés.

Des stratégies reconnues pour prévenir efficacement ces consommations existent telles que :

- **Le développement des facteurs de protection individuels et sociaux ou compétences psychosociales :** avoir une bonne estime de soi, savoir gérer son stress et ses émotions avant et pendant les matches ou encore savoir analyser et prendre des décisions sans l'influence du groupe ou de l'entourage, etc. Développer ces compétences en milieu sportif permettrait aux pratiquants d'être acteur de leur santé, d'améliorer leur pratique sportive et leur bien-être. À ce titre, au sein des clubs les éducateurs, cadres techniques, bénévoles... ont un rôle à jouer dans le développement et/ou le renforcement de ces facteurs de protection au travers des séances d'entraînement, la préparation d'avant match, lors des temps de convivialité, etc.
- **La création d'environnements favorables :** au sein des clubs, il s'agira d'initier une démarche de santé visant à prévenir ces consommations.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer les connaissances et les capacités des cadres techniques, éducateurs, bénévoles, etc. afin qu'ils puissent intégrer le développement des facteurs de protection individuels et sociaux lors d'activités au sein des clubs : séances d'entraînement, compétitions, ateliers éducatifs, etc. pour le bien-être des licenciés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender la santé, le bien-être des jeunes et les déterminants ;
- Expliquer les conduites addictives ;
- Décrire les facteurs de protection individuels et sociaux et expliquer leurs intérêts dans la prévention des conduites addictives ;
- Repérer et orienter les jeunes en difficulté face aux conduites addictives.

CONTENU

La santé, le bien-être des jeunes et ses déterminants ;
Les conduites addictives des jeunes en milieu sportif ;
Les méthodes et outils d'intervention pour renforcer les facteurs de protection des jeunes ;
Les méthodes de repérage et d'orientation des jeunes en difficultés.

Une approche expérientielle et participative basée sur les pratiques sportives, les besoins des jeunes licenciés et attentes des clubs sera privilégiée.





De quoi parle-t-on ?

Certains contextes au sein des disciplines sportives peuvent être favorables aux consommations de certains produits (tabac, alcool, cannabis, produits dopants et protoxyde d'azote, écrans, jeux, paris sportifs) de la part de jeunes licenciés et des personnes fréquentant les clubs sportifs.



Vous souhaitez sensibiliser vos licenciés sur ces questions ?

L'IREPS en lien avec ses partenaires vous propose de participer à un **projet de prévention des conduites addictives en milieu sportif**.

Pourquoi s'inscrire ?

Parce que le sport est reconnu pour son caractère protecteur et ses bienfaits aussi bien sur l'état physique que mental. Fort des valeurs éducatives transmises dès le plus jeune âge, les clubs sportifs peuvent impulser une démarche globale de prévention et de promotion de la santé autour des conduites addictives auprès des joueurs.



Vous pouvez participer au bien-être des jeunes licenciés et les accompagner vers des possibilités de résilience plus durable pour faire face à ces conduites !



En bref, le projet c'est quoi ?

Une **session de formation gratuite de 2 journées** (non consécutives) à destination des dirigeants, cadres techniques, éducateurs sportifs, bénévoles, etc. coanimée par l'Ireps et l'Association Addictions France, pour :



- ✓ Mieux connaître les conduites addictives
- ✓ Renforcer leurs compétences et leur posture éducative
- ✓ Savoir repérer les situations « à risque »
- ✓ Connaître les structures relais et être en capacité d'orienter les jeunes

Et pour aller plus loin :

Un **accompagnement de 3 ans pour vous aider à mettre en œuvre des actions de prévention** au sein de votre club.



- ✓ Vous aider à concevoir vos actions, mettre des supports à votre disposition, vous apporter des ressources pédagogiques pour des interventions à destination de vos licenciés.
- ✓ Vous aider à créer un environnement favorable : réorganisation des temps de convivialité, analyse des situations et contextes de consommation, travail autour des postures, etc.

Une charte d'engagement sera proposée pour signature aux clubs volontaires. Elle permettra de valoriser leur engagement à la démarche santé pour le bien-être de leurs licenciés et des personnes fréquentant le club.

Vous êtes intéressé-e, merci de contacter :
 L'Instance régionale d'éducation et promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté www.ireps-bfc.org
Miguel JOSEPH-AUGUSTE, référent départemental
m.joseph-auguste@ireps-bfc.org – 03 81 41 93 93

Projet réalisé avec le soutien financier de :



Partenaires régionaux



RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Autres partenaires : CDOS, Services jeunesse et sport, comités départementaux, Autres opérateurs addictologie territoriaux, ...

Un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité PSFP 12 – 16 ans près de chez vous !

Contexte / problématique :

Depuis 30 ans, des données croissantes montrent qu'il existe des interventions de prévention efficaces vis à vis des adolescents. Les critères d'efficacité des programmes de prévention des addictions sont rappelés dans l'expertise collective INSERM « Conduites addictives chez les adolescents, usage, prévention et accompagnement ». Ils sont majoritairement fondés sur le développement des compétences psychosociales (CPS) des adolescents, le développement des compétences parentales et incluent des stratégies à composantes multiples, tendant vers un environnement favorable. Différents programmes ont été évalués scientifiquement, et certains ont fait la preuve de leur efficacité. Le programme Strengthening Families Program (SFP) est l'un d'entre eux.

SFP s'adresse prioritairement aux familles « à haut risque » mais peut aussi se décliner de manière plus universelle. Il vise à renforcer les relations et les compétences familiales afin de réduire de manière significative les problèmes de comportement, la délinquance, l'alcoolisme et la toxicomanie chez les enfants et à améliorer les compétences sociales et scolaires. Ce programme est la conceptualisation d'une méthode, dotée d'un certain nombre d'outils pour susciter l'implication et l'adhésion des familles.

SFP est un programme éducatif visant à développer les compétences parentales d'une part et les compétences psychosociales des jeunes d'autre part. SFP s'appuie sur les concepts du développement écosystémique et sur les travaux de Bandura sur l'auto-efficacité.

Public cible :

Critères pour les parents :

Préoccupation des conduites à risques de leurs enfants, existantes ou à venir

Expression de difficultés vis-à-vis de la parentalité

Capacité à s'engager sur les 14 sessions

Comprendre la langue française

Critères pour les adolescents :

Avoir entre 12 et 16 ans à l'inclusion dans le programme

Potentiel de développement des conduites à risques ou existantes

Vulnérabilités spécifiques telles que décrochage scolaire, absentéisme, isolement, faibles compétences psychosociales (difficultés à gérer ses émotions, impulsivité,...)

Contenu et structure du programme :

Il s'agit d'un programme éducatif qui vise à renforcer les compétences parentales et les compétences psychosociales des adolescents. Le programme est financé par l'ARS Bourgogne Franche – Comté.

Les recherches mettent en évidence que les programmes les plus efficaces sont ceux :

- Qui utilisent des méthodes interactives et expérientielles
- Qui sont inscrits dans la durée
- Qui agissent sur plusieurs cibles
- Qui suivent avec rigueur les protocoles éprouvés et sont animés par des professionnels formés.

*Ce programme régional PSFP – BFC est déployé par les Consultations Jeunes Consommateurs CIC / CSAPA de la région.
Il est coordonné par la Sauvegarde71 qui est développeur national : yvandoorme.kalrn71@sauvegarde71.fr 03 85 90 90 60
www.sauvegarde71.org avec le soutien de la fédération addiction, sa délégation régionale et l'ANPAA BFC.*

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 4 : Accès à la santé

Action nom	Contrat local de santé et Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : création d'un poste innovant en médiation de la santé sur le quartier de Planoise
Mesure 45	
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	ARS et CPTS en lien avec le Contrat Local de Santé Grand Besançon
Description de l'action	<p>Une demande de financement à hauteur de 40K euros a été sollicitée par la Préfecture au niveau national pour créer un poste innovant de médiateur en santé sur le quartier de Planoise.</p> <p>La création de ce poste permettrait de répondre à plusieurs problématiques spécifiques rencontrées sur le quartier de Planoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à lutter contre les inégalités de santé des personnes vulnérables, et plus particulièrement les habitants du quartier de Planoise ; - favoriser le « mieux vivre ensemble » entre les habitants du quartier de Planoise et leur environnement au sens large ; - faciliter les échanges et (r)établir le dialogue entre les personnes et les institutions. <p>Le médiateur en santé est un poste clé à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, il fait le lien entre le soin et l'accompagnement social afin de lutter contre les exclusions et tenter de rétablir une égalité dans l'accès à la prévention et aux soins pour les habitants d'un quartier prioritaire ; - d'autre part, il sensibilise les acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé. <p>Le médiateur en santé est compétent et formé à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire. La Haute Autorité de santé (HAS) a d'ailleurs élaboré un référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques sur la médiation en santé.</p> <p>Ce poste doit être rattaché à une structure de soin, ce qui permettrait à la fois de faire le lien avec la fiche action proposée par la future CPTS du territoire (création d'une Equipe de Soins Primaires sur le quartier de Planoise) et la fiche action concernant la contractualisation avec Miroir du Monde (lien avec le tissu associatif).</p>

	De plus, ce nouveau poste trouverait tout son sens et pourrait travailler en interaction avec les associations présentes sur Planoise, les médiateurs de la Cité éducative, les opérateurs des ateliers santé ville (volet santé du contrat de ville et action inscrite au contrat local de santé), la CPTS et plus largement les opérateurs de prévention promotion de la santé déployant leurs actions sur le quartier.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Régionale de Santé - CaPaCiTÉS Besançon et Métropole (association préfiguratrice d'une CPTS) - Contrat Local de Santé au travers des ateliers santé ville
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement demandé de 40 000 euros pour le recrutement d'un poste (temps de travail à définir). Un cofinancement pourrait être envisagé avec la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel entre CPTS et CPAM.
Calendrier	1 ^{er} semestre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Signature de l'ACI formalisant la création d'une CPTS sur le territoire Grand Besançon Formalisation d'une équipe de soins primaires sur le quartier de Planoise Publication d'une fiche de poste Recrutement d'une personne dédiée
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 4 : Accès à la santé

Action nom	Déploiement d'actions de prévention – partenariat Education Nationale
Mesure 43 action n 3	
Statut	Validée et en projet pour une partie de l'action
Maître d'ouvrage	ARS (avec ses opérateurs)
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> Déploiement du programme Unplugged dans les collèges Diderot et Voltaire (année scolaire 2022/ 2023) : Programme probant de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, reposant sur le développement des compétences psycho-sociales. Formation des enseignants, puis co-animation avec un professionnel de santé des séances auprès des élèves. Interventions programmées de Soléa_(CJC Consommation Jeunes consommateurs) : sensibilisation auprès des 7 classes du collège Diderot et auprès des 7 classes du lycée Victor Hugo.
Partenaires	Education nationale et opérateurs ARS (ADDSEA)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Programme Unplugged financé par l'ARS
Calendrier	Déploiement du programme Unplugged dans les collèges Diderot et Voltaire : année scolaire 2022 / 2023 Temps de sensibilisation : programmés sur l'année scolaire 2022-2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'enseignants formés Nombre de sessions Nombre de classes sensibilisées
Annexes	Programme de Unplugged

Unplugged, c'est quoi ?

Un programme de prévention des conduites addictives

- en milieu scolaire
- destiné aux adolescents de 12 à 14 ans
- abordant notamment la question de l'alcool, du tabac, du cannabis et des écrans

Les objectifs

- Favoriser la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres
- Décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets
- Apporter un regard critique sur ces influences et ces croyances
- Développer les habiletés de communication, d'affirmation, de conciliation

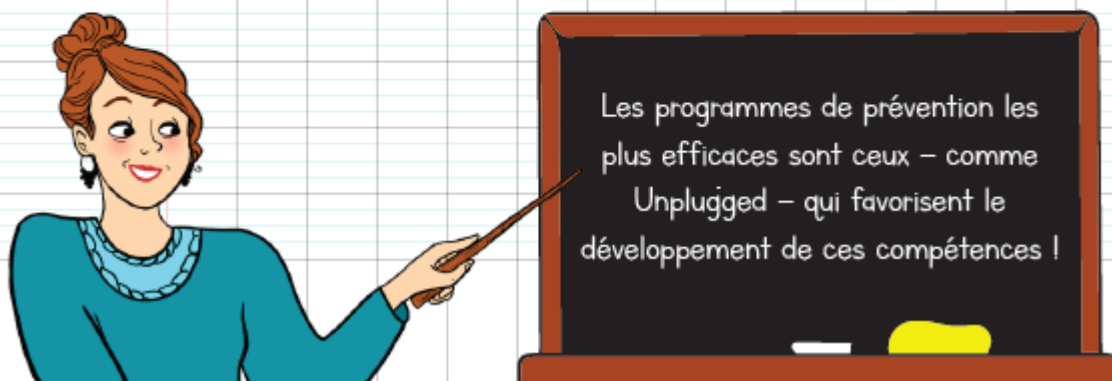
Les compétences psychosociales

« Les compétences psychosociales sont toutes les aptitudes de vie qui permettent d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »

OMS



Par exemple, savoir prendre une décision ou avoir de l'empathie sont des compétences psychosociales.



PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 3 : Diversification culturelle

Action nom	Programmation culturelle et artistique renforcée des acteurs
Action n°	34
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Renforcement du programme d'intervention culturel local en direction des habitants
Description de l'action	<p>Déployer un programme d'interventions renforcés portées par les établissements et acteurs culturels visant l'accès à la culture pour les jeunes, leur mobilisation dans l'animation socio-culturelle du quartier et l'appropriation des espaces publics par les habitants de Planoise :</p> <p>1/ stages de pratiques musicales portées par le Carrefour d'Animation et d'Éducation Artistique (projet idencité), en lien avec le Bastion et la Rodia pour leur restitution,</p> <p>2/ ateliers artistiques plastiques reposant sur la médiation culturelle de l'association Juste Ici, avec évènements de restitution et d'animation de la vie du quartier avec ses partenaires,</p> <p>3/ renforcement du projet d'immersion culturelle à destination des 17-25 ans, ateliers s'intégrant dans la saison théâtrale du Centre Dramatique National (école du spectateur, école de la parole, école du jeu et la découverte d'un univers professionnel),</p> <p>4/ ateliers cinématographiques à destination des jeunes éloignés de ces pratiques portés par l'association D'ici et d'ailleurs, visant à dépasser les contraintes techniques et artistiques, générer rencontres et partage d'expériences en s'appuyant sur les productions menées à Planoise durant l'été 2023 : maison de quartier Planoise, PARI, Théâtre des 2 scènes, et par la suite dans le cadre des différents événements Tremplin.</p> <p>5/ Création d'un événement « Block Party » autour des cultures urbaines dans l'espace public, porté par l'association Porte Avion sous la forme d'une battle de danse et de Dj Sets.</p> <p>L'évènement sera construit en collaboration avec les acteurs du quartier.</p>
Partenaires	Direction de l'action culturelle et direction vie des quartiers – Ville de Besançon, acteurs, partenaires et institutions culturelles (CAEM, Juste Ici, CDN, D'ici et d'ailleurs, Porte Avion, Etc...)
Plan de financement définitif	Moyens du Pacte (40 000 €)
Calendrier	er 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes accompagnées et typologie des publics Nombre de dispositifs culturels promus Partenariats développés
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 3 : Diversification culturelle

Action nom	Médiation culturelle
Action n°	33
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Espace de vie sociale PARI – Accompagnement scolaire
Description de l'action	<p>Déployer des missions de médiation en matière d'accompagnement à l'ouverture et la découverte culturelle en direction du public accueilli au sein de l'espace de vie sociale, en promouvant les pratiques artistiques et culturelles au sein de l'association et en lien avec les partenaires du territoire, en favorisant l'accès à l'offre et aux équipements culturels du territoire, de la ville, du département voir au-delà. (450 enfants accompagnés et leurs familles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accueillir, écouter, informer et accompagner les habitants dans les démarches d'accès à la culture, – faciliter le dialogue entre les usagers et acteurs culturels , <p>Les thématiques identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accès aux pratiques artistiques dans une finalité éducative, récréative, sociale et citoyenne, – permettre l'accès aux équipements culturels et leur appropriation, programmations, œuvres, projets artistiques, manifestations, – développer la curiosité, la sensibilité et le sens critique face aux manifestations culturelles, – promouvoir les dispositifs d'accès à la culture (du type « pass'culture », « tickets culture pour les enfants de maternelles et élémentaires », etc.)
Partenaires	Direction de l'action culturelle et direction vie des quartiers - Ville de Besançon, acteurs, partenaires et institutions culturelles
Plan de financement définitif	Aide au poste ASP annuelle : 21 246,52 € (base juillet 2022), appel à projet CAF
Calendrier	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de personnes accompagnées et typologie des publics</p> <p>Nombre de dispositifs de santé publics promus</p> <p>Partenariats développés avec les partenaires</p>
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 3 : Diversification culturelle

Action nom	Médiation culturelle portée par les acteurs culturels locaux
Action n°	31
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Musée du centre
Description de l'action	<p>Favoriser la découverte du patrimoine culturel local par les publics jeunes qui en sont les plus éloignés, et renforçant la sensibilisation des jeunes aux arts visuels en s'appuyant sur les collections des musées et leur permettre de jouer le rôle de critique d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> – inscrire une pédagogie active dans le domaine de l'archéologie dans la construction d'un jeu lié aux collections du musée, – organisation de plusieurs stages, en alternant les lieux pendant les vacances d'avril et d'été, à la fois sur Planoise (maison de quartier et médiathèque) et au centre-ville, – proposer des clôtures des stages par des présentations d'œuvres contemporaines ou archéologiques, – proposer la création d'un bulletin ou un article en collaboration avec la maison de quartier ou La passerelle pour valoriser et donner à voir le travail réalisé.
Partenaires	Direction de l'action culturelle et direction vie des quartiers de la Ville de Besançon, acteurs, partenaires et institutions culturelles
Plan de financement définitif	Moyens du Pacte (5 000 €)
Calendrier	er 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de personnes accompagnées et typologie des publics</p> <p>Nombre de dispositifs de santé publics promus</p> <p>Partenariats développés avec les partenaires</p>
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe : accès à la santé...

Action nom	Atelier Santé Ville (ASV)
Mesure 40	
Statut	Engagée
Maître d'ouvrage	Direction Hygiène Santé
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accumulation de difficultés sociales, économiques et environnementales par les habitants des QPV, entraînant des problèmes d'accès aux soins, d'équilibre physique et/ou psychologique - Aucune structure ne peut agir seule efficacement sur ces territoires - Volonté interpartenariale d'apporter des réponses aux problématiques des jeunes de Planoise - Volet santé du Contrat de Ville <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les déterminants de santé en intégrant habitants et acteurs de terrain - Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé - Promouvoir les comportements favorables à la santé <p>Description :</p> <p>L'ASV mène des actions de préventions et de promotion à la santé auprès des habitants de Planoise en s'inscrivant dans la politique de la Ville et les politiques en matière de santé.</p> <p>Ce dispositif consiste en la mise en place, par des professionnels référents, d'ateliers portant sur certaines thématiques prioritaires (hygiène bucco-dentaire, éducation nutritionnelle, soutien à la parentalité, sensibilisation aux dépistages de cancers...)</p>
Partenaires	CDV, Maisons de quartiers, MJC, CCH, CCAS, éducation nationale, préfecture, ADDSEA, CPAM, associations diverses
Plan de financement prévisionnel / définitif	40 300 euros subvention CDV et autofinancement
Calendrier	Actions réparties au cours de l'année
indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs varient selon les actions mises en place. De manière globale, on peut comptabiliser le nombre de participants à chacune des actions menées.

	Valeur initiale : mesurée à partir des données observées par les acteurs de terrain, divers diagnostics réalisés (CPAM, CRCDC, éducation nationale...)
Annexes	



PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe 3 : Diversification culturelle

Action nom	Programme d'actions portées par les établissements culturels
Action n°	30
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Établissements publics culturels
Description de l'action	<p>Favoriser la découverte et l'appropriation des établissements culturels de la ville, et au-delà, en renforçant les dispositifs de droit commun (« C'est mon patrimoine », « été culturel » par exemple) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – mobiliser les opérations d'éducation artistique et culturelle en proposant aux jeunes les moins familiers des pratiques artistiques et de la fréquentation des lieux patrimoniaux des pratiques artistiques dans les lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires, afin de développer le goût du patrimoine et des pratiques artistiques, d'enrichir ses connaissances, de comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel, – proposer durant la saison estivale des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs, etc.), toutes disciplines confondues, pouvant être proposés par les acteurs culturels, les collectivités et leurs établissements publics, des opérateurs privés,
Partenaires	Direction de l'action culturelle et direction vie des quartiers – Ville de Besançon, acteurs, partenaires et institutions culturelles
Plan de financement définitif	Moyens du Pacte (5 000 €), moyens inscrits dans les appels à projets « C'est mon patrimoine », « Été culturel », « quartiers d'été »)
Calendrier	er 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de personnes accompagnées et typologie des publics</p> <p>Nombre de dispositifs de santé publics promus</p> <p>Partenariats développés avec les partenaires</p>
Annexes	

PACTE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES DE PLANOISE

Axe : accès à la santé

Action nom	Acteurs relais santé
Mesure 41	
Statut	engagée
Maître d'ouvrage	Direction Hygiène Santé
Description de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE : Identifier et former des relais santé dans les maisons de quartier et MJC afin qu'ils soient en capacité d'informer et orienter les usagers de ces lieux vers les bonnes sources et dispositifs liés à la prévention et promotion de la santé</p> <p>Résumé :</p> <p>Au cours de l'année 2021, la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon a travaillé avec des équipes d'animateurs de quartier, services civiques et bénévoles pour sensibiliser la population au maintien des gestes barrières et à la vaccination dans l'espace public. Plusieurs outils de communication ont été développés par la Ville en collaboration avec ses partenaires (notamment ARS, CPAM et IREPS) pour répondre aux besoins des (Grands) Bisontins durant la crise tels qu'un formulaire de contact dédié au Covid-19, une rubrique d'information en continu sur le site internet de la ville, une newsletter, la mobilisation de relais d'information, des campagnes social média, la diffusion de supports traduits en langues étrangères...</p> <p>Dans les maisons de quartier, des ambassadeurs COVID ont été identifiés et sensibilisés afin d'être relais d'information auprès des usagers. L'objectif de cette fiche-action est d'officialiser et définir les contours d'une mission de relais santé au sein des maisons de quartier et MJC de la Ville de Besançon dans un premier temps et de déployer ce modèle dans un second temps auprès d'autres partenaires.</p> <p>L'identification et la formation de professionnels de terrain dans les maisons de quartier et MJC permettrait de répondre aux enjeux d'information, orientation et accompagnement au plus près des usagers ainsi qu'aux enjeux de démocratie en santé. Les objectifs et missions de ces relais santé seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser l'information pour tous et notamment les campagnes d'information relayées par la DHS et les partenaires tels que CPAM ; - Identifier et éventuellement remonter des difficultés en matière de santé et leur transmission aux services de la Ville ou du CCAS. <p>La mise en place de ces relais-santé se fera dans le cadre du développement d'un axe thématique d'intervention en santé commun à la Direction</p>

	Hygiène-Santé et la Direction Vie des Quartiers. Cette action pourra se déployer dans d'autres structures et avec d'autres partenaires.
Partenaires	<p>Direction Vie des quartiers pour les personnes à former</p> <p>CCAS pour les personnes à former</p> <p>CPAM pour le relais d'information</p> <p>IREPS pour les formations</p> <p>A cette date le projet débute. Une formation a déjà eu lieu.</p> <p>Prochaine étape : programmation de nouvelles formations.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>6000 euros pour 100 acteurs de terrain formés</p> <p>26000 euros pour 1/2 poste de chargé de mission pour la coordination du Pacte volet santé</p>
Calendrier	<p>Mise en place des décembre 2022</p> <p>Formations à organiser tout au long de l'année.</p>
indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de relais santé « recrutés »</p> <p>Valeur initiale : action nouvelle</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p>
Annexes	